BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT SOCIÉTÉ INTERAMÉRICAINE D'INVESTISSEMENT

SESSION ANNUELLE DES ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS

PANAMA, PANAMA

AB-2932
CII/AB-1351
16 mars 2013
Original : anglais

Déclaration du Gouverneur suppléant pour la Belgique

Franciscus Godts

1. Qu'il me soit permis, au nom des autorités belges et tout particulièrement au nom du nouveau Gouverneur, Monsieur Koen Geens, ministre des Finances, d'exprimer ma gratitude au Gouvernement du Panama et à la ville de Panama pour leur hospitalité chaleureuse et l'organisation remarquable de la session annuelle de cette année.

2. La session annuelle de Cancún, il y a déjà trois ans, demeure le jalon par rapport auquel doivent être mesurés les progrès accomplis vers la création d'une Banque plus grande et meilleure. Maints aspects importants de la Neuvième augmentation générale des ressources sont mis en œuvre de manière satisfaisante, et ce dans le contexte d'un environnement économique international particulièrement difficile.

3. Les perspectives économiques mondiales et régionales demeurent incertaines et exposées à des risques de détérioration. Je me félicite de voir que la Banque a joué un rôle important dans la mobilisation de la région face à la récession économique mondiale. Les activités de prêt en 2012 ont été robustes et des progrès ont été accomplis dans le renforcement de la capacité anticyclique de la Banque. La croissance économique dans la région a fait preuve d'une résilience remarquable grâce aux diverses réformes macroéconomiques et structurelles nécessaires entreprises par de nombreux pays depuis déjà plusieurs années. Toutefois, comme l'indiquent la recherche et les données empiriques, cette conjoncture favorable se dissipe rapidement et les défis qui nous attendent doivent être abordés de manière exhaustive et énergique.

4. L'évaluation à mi-parcours du programme d'action de la Neuvième augmentation générale des ressources effectuée par le Bureau de l'évaluation et de la surveillance (OVE) a mis en évidence un certain nombre d'accomplissements remarquables, mais, ce qui est peut-être plus important, elle a également relevé un certain nombre de points faibles qui, selon moi, devraient être traités par la Direction, de concert avec le Conseil d'administration, afin de rendre l'institution réellement efficace, efficiente et responsable devant toutes les parties intéressées.

5. La Belgique a toujours plaidé énergiquement en faveur du renforcement des liens entre la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement du secteur privé. L'importance du déverrouillage du potentiel du secteur privé au cours des années à venir est incontestable si l'on veut réduire les écarts en termes d'infrastructure, renforcer la productivité et intégrer les petites et moyennes entreprises dans le secteur formel. Qui plus est, la création d'emplois, dont on a tant besoin, exige un secteur privé dynamique. Dans son évaluation indépendante, l'OVE a formulé plusieurs recommandations quant à la manière dont le Groupe de la BID devrait renforcer son rôle de catalyseur dans ses activités avec le secteur privé. Plusieurs idées intéressantes ont déjà été formulées, qui méritent un examen plus attentif et devraient déboucher sur la définition d'un plan d'action exhaustif englobant tous les guichets du Groupe de la BID ouverts au secteur privé. Étant donné l'importance de cet effort, j'encourage vivement la Direction, en association étroite et inclusive avec le Conseil d'administration, à procéder à une évaluation attentive des modalités organisationnelles optimales d'une approche à l'échelle de l'ensemble de la Banque visant au développement du secteur privé. Nous devons prendre le temps nécessaire pour que ceci soit fait correctement. À cet égard, permettez-moi de plaider en faveur d'un calendrier réaliste, l'intervention des Gouverneurs devant se faire uniquement une fois qu'un consensus et un degré d'adhésion suffisants seront obtenus quant à la marche à suivre.

6. Je félicite la Banque du renforcement de sa focalisation sur les résultats en matière de développement sur le terrain. Cette approche doit demeurer au premier plan de toutes les activités appuyées par la Banque. Les prêts qu'elle accorde devraient, dans une certaine mesure, être fonction de la demande des pays, mais ils devraient également tenir compte de la situation spécifique du pays concerné, aux plans institutionnel et financier, afin de garantir que l'assistance financière fournie soit employée de manière efficiente et durable.

7. La Banque a accompli des progrès considérables en termes de renforcement de sa responsabilisation devant les parties prenantes, en particulier celles qui bénéficient directement d'opérations appuyées par la Banque. Il reste cependant un certain nombre de faiblesses au sein de l'institution pour que cette dernière puisse faire face aux lacunes éventuelles dans l'élaboration et l'exécution de ses propres opérations. Nous sommes certains que ces problèmes seront résolus rapidement.

8. La Belgique rend hommage à la Banque pour son rôle de chef de file dans l'effort continu de reconstruction en Haïti. À cet égard, nous souscrivons à l'engagement financier à long terme de la Banque dans ce pays. Cela dit, le moment est peut-être venu d'améliorer la cohérence de la participation de la Banque, en mettant davantage l'accent sur la collaboration et la coopération sur le terrain avec d'autres donateurs et en alignant plus strictement les décaissements sur les améliorations de la capacité institutionnelle du pays.

9. Le fait que la Neuvième augmentation générale des ressources ait été menée à bien témoigne du soutien énergique accordé à l'institution par ses actionnaires. Sa notation de crédit triple-A est également la preuve d'une institution bien capitalisée et de sa gestion financière prudente. Les dépenses administratives, qui ont augmenté de manière marquée au cours des dernières années, devraient faire l'objet d'un suivi attentif.

Toutefois, une meilleure Banque n'est pas forcément une plus grande Banque. La pertinence de la Banque sera mesurée à l'aune de l'efficacité de ses opérations en termes de développement et non uniquement par le volume des prêts qu'elle consent. Une institution souple et pertinente se caractérise par la sélectivité dont elle fait preuve dans le choix de ses opérations. J'encourage vivement la Direction à réfléchir plus avant aux domaines dans lesquels la Banque pourrait optimiser son rôle de catalyseur dans la région, en fonction de son avantage comparatif et en évitant que ses ressources internes limitées ne soient trop dispersées sur une palette trop vaste de domaines.